Nations Unies A/57/258

Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 20 de l'ordre du jour provisoire*
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 23 mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir transmettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, la résolution ci-après du Conseil de sécurité [résolution 1414 (2002)] sur l'admission de la République démocratique du Timor oriental à l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil a adoptée à sa 4542e séance, le 23 mai 2002 :

« Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République démocratique du Timor oriental (S/2002/558),

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République démocratique du Timor oriental à l'Organisation des Nations Unies. »

Conformément au paragraphe 2 de l'article 60 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vous prie également de bien vouloir transmettre à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, pour information, les procès-verbaux des 4540e et 4542e séances du Conseil, au cours desquelles il a examiné la demande d'admission de la République démocratique du Timor oriental.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) S. **Jayakumar**

* A/57/150.

02-49751 (F) 250702 250702